



dr.ve⁺o

logiciels pour vétérinaires

Logiciel dr.veto version 18.2

Release Note de version



Tél +33 (0)5 40 16 32 42 - support@dr.veto.com

TABLE DES MATIERES

1	REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES	3
	A. Demande de consentement et accord de confidentialité	3
	B. Réponse aux demandes d'accès aux données personnelles.....	6
	C. Limite de conservation des données.....	6
	D. Recherche et filtres	6
2	ESPACE DE STOCKAGE : ACCES STOCKAGE IDENTIFIE	7
3	DOCUMENTS PERSONNALISES : REFERENT ET DETENTEUR	7

1 REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES

Nous continuons dans la série des mises à jour réglementaires avec les améliorations liées au règlement général sur la protection des données, plus communément appelé RGPD. dr.veto intègre maintenant tout un espace et des fonctions dédiées vous aidant ainsi à vous mettre en conformité avec cette réglementation.



A. Demande de consentement et accord de confidentialité

Avec cette version 18.2, les sections de vos dossiers clients viennent de s'agréments d'une nouvelle section : la RGPD



Marquée d'un avertisseur rouge, elle vous alerte que le consentement du client n'a pas encore été recueilli quant à l'usage de ses données personnelles.

En allant dans cette section, vous trouverez l'ensemble des fonctions nécessaires à la prise de consentement et l'édition des différents documents relatifs à cette réglementation :

- 1) Le formulaire d'accord de confidentialité
- 2) Le document réponse aux demandes d'accès aux données personnelles



Ainsi pour chacun de vos clients, nouveaux comme anciens, vous allez devoir recueillir leurs accords quant à l'utilisation de leurs données personnelles lors des différentes communications de la clinique ainsi que la publication des différents médias que vous créez pour vos patients.

En cliquant sur le bouton 1, vous faites apparaître le formulaire vous permettant de compléter l'accord ou le désaccord du client et d'imprimer le document règlementaire :

Accord de confidentialité

Cabinet

▼ Adresse

raison sociale :

adresse :

code postal :

ville :

pays :

n° téléphone :

e-mail :

Propriétaire de l'animal

▼ Adresse

civilité :

prénom :

nom :

raison sociale :

adresse :

code postal :

ville :

pays :

n° téléphone :

e-mail :

Vétérinaire

▼ Informations

n° ordre :

prénom :

nom :

n° téléphone :

e-mail :

Communication

▼ Vie de la clinique

Aucune ← 1

Email

Sms

Courrier

▼ Médias de la clinique

Refus ← 2

Accord

Fait à le

3 →

En fonction des réponses du client, deux espaces sont à renseigner :

1 – l'autorisation pour utilisation des coordonnées du client (mails, numéros de téléphone, adresses...) pour la communication de la vie de clinique : l'ensemble des courriers autres que vos relances vaccinales ou d'impayés.

En fonction de ces coches et particulièrement sur « aucune », vous excluez ainsi systématiquement ce client de l'ensemble des courriers autres que les relances (envoi de factures, de comptes rendus, de documents, courriers simples, ...) que vous pouvez lui envoyer depuis dr.veto.

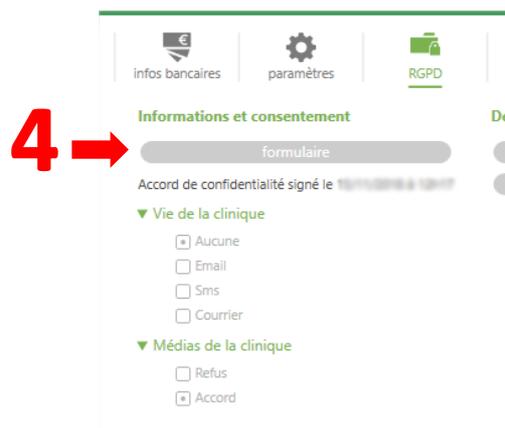
Le module « Courrier » verrouillera ainsi les envois pour le client. Une alerte spécifique vous sera opposée dans la liste des destinataires :



2 – L'accord pour l'utilisation des médias (images, vidéos, audio...) de ses animaux sur l'ensemble de vos publications externes tant liées à votre communication (site web, pages Facebook...) que liées à vos usages scientifiques (articles, thèses, études...)

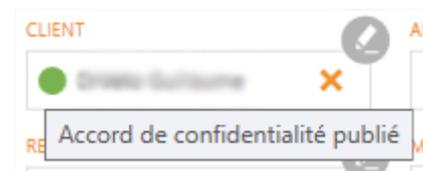
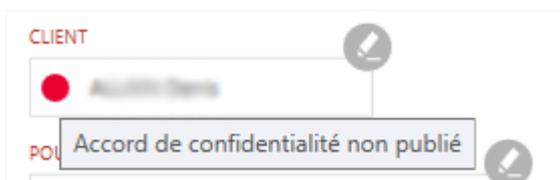
Une fois, les choix du clients sélectionnés, il vous reste ainsi à imprimer (3) et faire signer l'accord de confidentialité vous autorisant l'usage des données personnelles. Vous devez archiver et conserver ce document signé pour une durée minimale de 10 ans (la limite de conservation des données).

Une fois signé, l'onglet du module client se met à jour avec les informations liées aux accords et l'alerte disparaît de l'onglet.



Vous pouvez toujours modifier cet accord en cliquant sur le bouton formulaire (4) qui réouvrira le menu tel qu'au-dessus pour la génération d'un nouveau document.

Un voyant de signalisation de l'état de l'accord est aussi disponible en consultation/vente. A côté du nom de votre client vous pouvez rapidement voir si votre client a été informé et donné ses directives.



B. Réponse aux demandes d'accès aux données personnelles

A la demande d'un client, vous devez être en mesure de lui donner la liste exhaustive des données personnelles le concernant et des traitements qui y sont appliqués. Seules les infos client et les infos animaux sont considérées comme des données personnelles : historique médical, mesures ou tous les autres documents sont donc exclus.

Pour imprimer le document réglementaire il vous suffit donc de cliquer sur les boutons ci-dessous dans le dossier du client qui vous le demande.



C. Limite de conservation des données

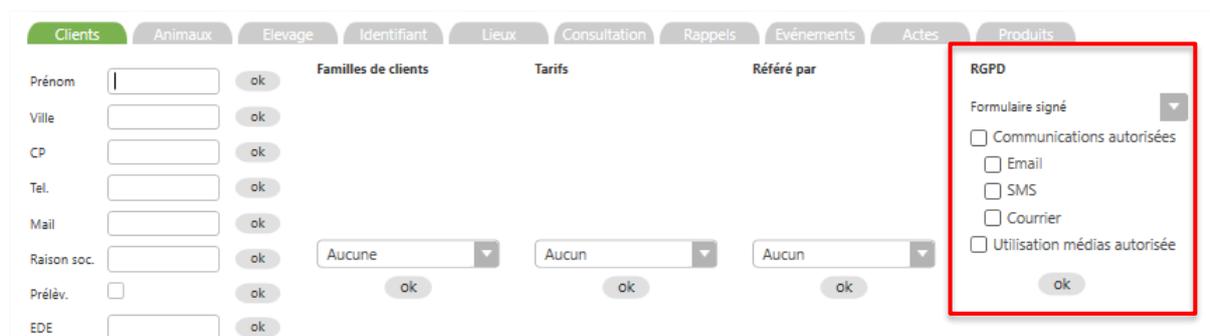
Point majeur de ce règlement, la non-conservation systématique des données personnelles. En effet vous ne devez conserver les données des clients que le temps qu'elles vous sont nécessaires. Au-delà, elles doivent être supprimées.

Dans le cadre de votre activité vétérinaire, la limite qui s'applique est la durée de conservation de vos ordonnances donc **10 ans** (merci les ruraux !). Ainsi, en fonction de votre date de reprise de données avec dr.veto majorée de 10 ans, tous les clients n'ayant pas eu d'activité dans dr.veto (rendez-vous, consultation, facture,...) seront supprimés définitivement et de manière automatique.

Pas d'inquiétudes tout de même, toute la partie comptable est, elle, préservée.

D. Recherche et filtres

Afin de rechercher les clients sur les différents critères de l'accord de confidentialité et contrôler la bonne application des règles au sein de la clinique, une nouvelle facette de recherche est disponible dans le module client, onglet « Clients ».



2 ESPACE DE STOCKAGE : ACCES STOCKAGE IDENTIFIE

Il est possible désormais possible de configurer une identification d'accès aux dossiers partagés en réseau pour le stockage. Ainsi tous les utilisateurs de NAS ou stockages protégés pourront facilement donner l'accès au dossier à dr.veto.

Pour cela, il suffit de remplir les élément d'identification (identifiant/mot de passe) dans la zone 5.

Ajouter / modifier un espace

nom: STOCKAGE

chemin: [chemin] parcourir...

espace de stockage partagé

identifiant: [identifiant]

mot de passe: [mot de passe] ← 5

ok annuler

3 DOCUMENTS PERSONNALISES : REFERENT ET DETENTEUR

Deux nouveaux champs d'insertion automatique sont maintenant disponibles pour vos documents personnalisés : Le référent et le détenteur

{Detenteur}	Détenteur
{Referent}	Référent

L'insertion dans vos fichiers de trames de ces deux champs reprendra ainsi la valeur dans configurée dans la fiche de votre client ou de votre patient.

Pour le référent l'ordre d'insertion est en premier lieu sur l'animal puis sur le propriétaire.